



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	17	21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 6 novembre 2023

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Frédéric RAO (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Paul POLI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°77-13-11-23

Objet : Mission de Maîtrise d'Œuvre pour la création d'un réseau pluvial à Ortale Village suivie des travaux correspondants - Plan de Financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Città di BIGUGLIA souhaite réaliser la création d'un réseau pluvial lieu-dit Ortale sur la partie haute du secteur.

En effet, cette zone se trouvant en pied de talweg (ligne de plus grande pente d'une vallée) est soumise à d'importantes inondations et coulées de boues lors de fortes intempéries.

Le projet comporte deux secteurs à traiter.

Le secteur 1 qui comporte un réseau existant sous dimensionné et le secteur 2 avec l'absence de récupération et d'acheminement des eaux de surfaces.

- Le 1er secteur concerne l'évacuation des eaux de surface provenant d'un talweg. Un réseau existant sous dimensionné est présent et passe sous des maisons pour rejoindre un point de rejet existant,
- Un sous dimensionnement du réseau, notamment sur la partie en amont de la traversée de route entraîne un débordement et une saturation des écoulements lors des fortes intempéries.

Le sous dimensionnement du réseau ainsi que son obstruction partielle ou complète due aux branchages, pierres etc... entraîne une mise en charge de celui-ci sur les parties amont causant des inondations importantes. En particulier sur la voirie d'accès principale aux habitations.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-77-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

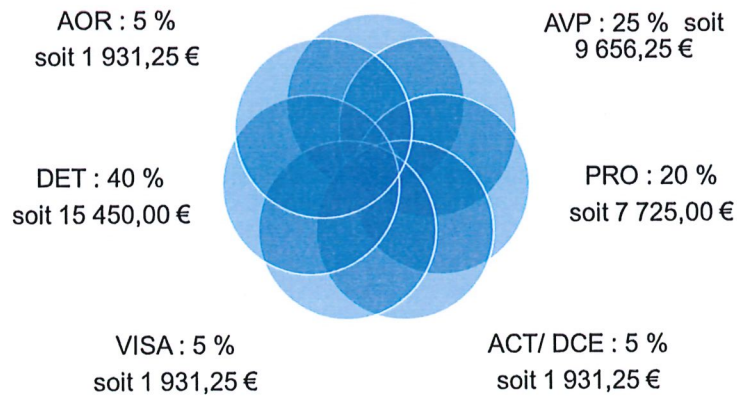
Le départ des évacuations pluviales se trouve sous des maisons, les eaux de ruissellement du talweg sont acheminées via un fossé naturel vers un réseau sous terrain se trouvant sous les maisons (dimensionnement inconnu).

Le problème général du secteur 2 vient principalement de l'absence d'ouvrage de récupération et d'acheminement des eaux de ruissellement entraînant des coulées de boues importantes ainsi que de pierres sur les voiries.

Le service Ingénierie de la Città di Biguglia a estimé le montant des travaux à réaliser à 515 000 euros H.T.

Aussi, nous avons consulté trois entreprises spécialisées pour mener une Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de réseaux pluviaux à Ortale. Le rapport d'analyse des offres nous permet de choisir les services du cabinet Corse Ingénierie.

Sur la base de travaux estimés à 515 000 € H.T. pour la création de réseaux pluviaux, la prestation de Corse Ingénierie se décompose ainsi :



Total de la mission de Corse Ingénierie : 38 625 € H.T. -> 46 350 € T.T.C.

Le montant total nécessaire pour cette opération est donc de 515 000 € + 38 625 € soit 553 625 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-77-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

Organismes	Montants H.T.	%
Cità di Biguglia	110 725,00 €	20 %
État	221 450,00 €	40 %
Collectivité de Corse	221 450,00 €	40 %
Total	553 625,00 €	100 %

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : D'approuver la mission de Maîtrise d'Œuvre pour la création d'un réseau pluvial à Ortale Village suivie des travaux correspondants.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement comme suit :

Organismes	Montants H.T.	%
Cità di Biguglia	110 725,00 €	20 %
État	221 450,00 €	40 %
Collectivité de Corse	221 450,00 €	40 %
Total	553 625,00 €	100 %

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de la subvention auprès des services de l'État et de la Collectivité de Corse.

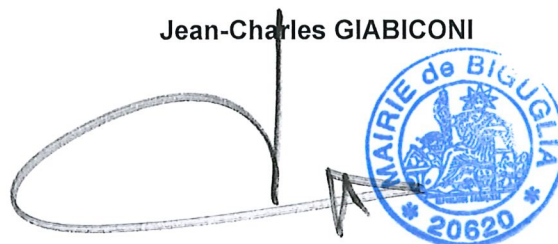
DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-77-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023